

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/07/2024 - 21929 - 2024 B 00777 - 487 828 311 - A.B.I. CONCEPT

Désignation de l'entreprise		ABI CONCEPT		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		12 RUE DU PROFESSEUR RAMON		60700 PONT SAINT-ÉMAXENCE		
SIRET		4 8 7 8 2 8 3 1 1 0 0 0 2 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 119	AG	5 119
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
		Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	51 565	AU	47 604
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	14 411	BI	14 411	
TOTAL (II)		BJ	71 094	BK	52 723	18 372
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	40 697	BY	40 697
		Autres créances (3)	BZ	13 612	CA	13 612
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	43 972	CG	43 972	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	3 516	CI	3 516	
	TOTAL (III)	CJ	101 796	CK	101 796	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	172 891	1A	52 723	120 168
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'1 an :		
CP		14 411		CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		
				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABI CONCEPT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 30 000.)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	20 988
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(13 599)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	40 389
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	44 923
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	1 649
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 926
	Dettes fiscales et sociales			DY	19 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	79 779	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL (V)			EE	120 168	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

③

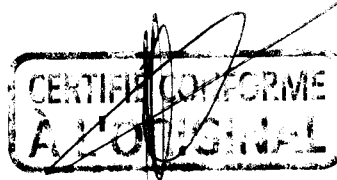
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABI CONCEPT				Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	FD		FE		FF		
	Biens *								
	Services *	FG	541 709	FH		FI	541 709		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	541 709	FK		FL	541 709		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 333		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	44 023		
	Autres produits (1) (11)					FQ	12		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	591 077		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	321 915		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 823		
	Salaires et traitements *					FY	221 327		
	Charges sociales (10)					FZ	62 266		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *		HS		GA	2 529
				- dotations aux provisions				GB	5 733
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	8	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	617 600	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(26 524)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	409	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	409	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(409)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(26 933)		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



④

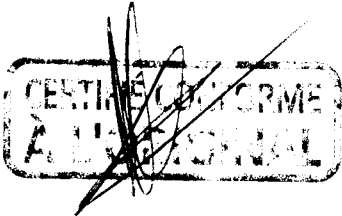
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ABI CONCEPT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	13 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 333	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	13 333	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	604 410	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	618 009	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(13 599)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières		HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	13 781	
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	44 023	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)			A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatifs A6	Obligatoires A9	
				dont cotisations facultatives Madelin A7		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Etats financiers au : **31/12/2023**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)
Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire

Les principales durées de vie retenues sont :

Immobilisations incorporelles :

Logiciel : 3 ans

Immobilisations corporelles :

Matériel Informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

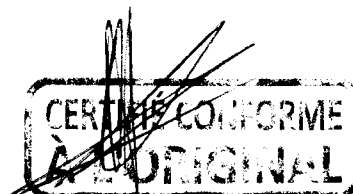
La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

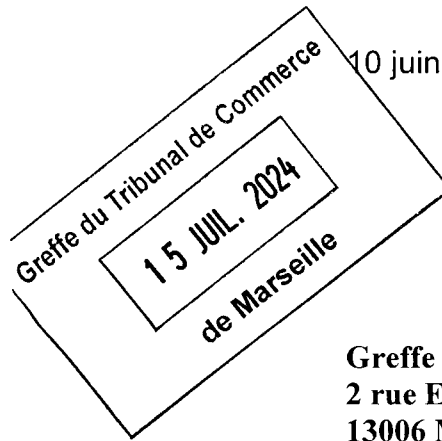
Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti, coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.



ABI CONCEPT
96 rue Paradis
13006 Marseille



10 juin 2024

Greffe du Tribunal de Commerce
2 rue Emilie Pollak
13006 Marseille

Monsieur le Greffier,

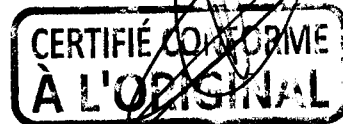
Aux fins de dépôt au greffe, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les documents de la SASU ABI CONCEPT **certifiés conformes à l'original et signés** :

Le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle
La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée
Résolution d'affectation du résultat votée
Comptes Annuels et Annexe

Ci-joint également un chèque de 44,50 Euros correspondant aux frais de dépôt.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



ABI CONCEPT
SASU au capital de 30 000 euros
96 RUE PARADIS
13006 MARSEILLE
RCS 487 828 311 MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION
PRESENTE
AUX DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 10 JUIN 2024

Conformément aux obligations légales et statutaires, l'actionnaire unique rend compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos au **31 décembre 2023** et soumet à approbation les comptes annuels dudit exercice social arrêté.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Chiffre d'affaires d'exploitation d'un montant de 541 709 Euros.

- Evolution et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 sont les suivants :

Développement du chiffre d'affaires

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun événement significatif.

- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche ou de développement.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Les comptes qui sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 541 709 Euros pour 498 532 Euros l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 221 327 Euros pour 161 447 Euros l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à la somme de 62 266 Euros pour 51 931 Euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 617 600 Euros pour 494 850 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un déficit de 26 524 Euros contre un bénéfice de 21 427 Euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un déficit comptable de 13 599 Euros pour un bénéfice comptable de 20 904 Euros l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés font apparaître un déficit comptable de 13 599 Euros.

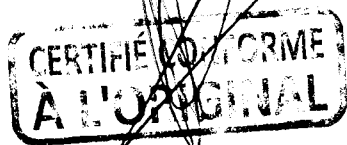
Nous proposons d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice :

- au compte « *report à nouveau* » pour la somme de 13 599 Euros.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois dernières années.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises au vote.

LE PRESIDENT



ABI CONCEPT
SASU au capital de 30 000 euros
96 RUE PARADIS
13006 MARSEILLE
RCS 487 828 311 MARSEILLE

**DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 10 JUIN 2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2023**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit comptable de 13 599 euros ainsi qu'il suit :

- au compte « report à nouveau » pour la somme de 13 599 Euros.

Etant rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue ces trois dernières années.

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter comme suit le déficit comptable de l'exercice s'élevant à 13 599 euros ainsi qu'il suit :

- au compte « report à nouveau » pour la somme de 13 599 Euros.

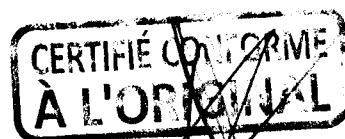
L'actionnaire unique reconnaît en outre :

Qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue ces trois dernières années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

Le Président



ABI CONCEPT
SASU au capital de 30 000 euros
96 RUE PARADIS
13006 MARSEILLE
RCS 487 828 311 MARSEILLE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-trois et le 10 juin à 19 heures,
Monsieur Rachid ARABI demeurant au 40 avenue Paul Sirvent 13380 Plan de Cuques
représentant 100 actions en pleine propriété et actionnaire unique de la société.

I- A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

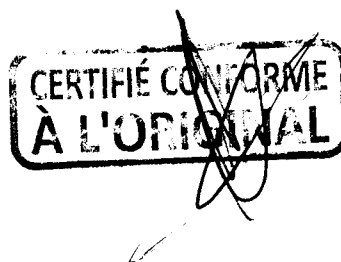
Monsieur Rachid ARABI, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
L'affectation du résultat ;
Les conventions passées entre l'actionnaire et la société visées à l'article 223-19 du Code de Commerce ;
La délégation de pouvoir en vue des formalités ;

PREMIERE DECISION :

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un déficit comptable de 13 599 Euros et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.



DEUXIEME DECISION :

L'actionnaire unique décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice social s'élevant à 13 599 Euros de la manière suivante :

- au compte « *report à nouveau* » pour la somme de 13 599 Euros.

TROISIEME DECISION :

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 al.4 du Code de Commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, savoir :

Le président a perçu une rémunération brute de 59 633 Euros ;

Les charges sociales obligatoires afférentes se sont élevées à la somme de 34 395 euros ;

Frais kilométrique : 0 euros.

QUATRIEME DECISION :

L'actionnaire unique confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et reproduit sur le registre des décisions.

Rachid ARABI

